

ASSEMBLÉE NATIONALE17 octobre 2013

PLFSS 2014 - (N° 1412)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 122

présenté par

M. Paul, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales (Assurance maladie)

ARTICLE 33

À l'alinéa 4, substituer au mot :

« auxquels »,

les mots :

« exerçant des activités auxquelles ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.